



**OGEC**

**Collège St Joseph et Ecoles ST Nicolas**

**Contribution Famille 2020/2021**

La contribution famille se calcule à partir de votre **Quotient Familial** sur lequel est appliqué un coefficient défini par l'OGEC. La contribution famille contient les frais de :

- Scolarité,
- Reproductions,
- Mutuelle St Christophe,
- Matériel Pédagogique,
- Personnel OGEC,
- pour l'Ecole, les sorties scolaires hors nuitées.

**Le coefficient mensuel** à appliquer pour l'année scolaire 2020-2021 est de 0.0496

Quotient familial **minimal** retenu : 250

Quotient familial **maximal** retenu : 1500

Réduction en petite section, en cas de demi-journée : 50%

**Ex :** Pour une famille dont le QF est de 920, la contribution familiale sera de  $920 \times 0.0496 = 45.63 \text{ €}$   
Pour une famille dont le QF est de 230 la contribution famille sera de  $250 \times 0.0496 = 12.40 \text{ €}$   
Pour une famille dont le QF est de 1630 la contribution famille sera de  $1500 \times 0.0496 = 74.40 \text{ €}$

**Mode de règlement** : Sur 10 mois d'Octobre à Juillet par prélèvement.

***Dans ce dernier cas, si rejet de prélèvement, les frais bancaires vous seront imputés.***

En cas de non-paiement, nous appliquerons l'article 5-2 de la convention de la scolarisation.



Sans justificatif de votre Quotient Familial remis impérativement dans le dossier d'inscription, il vous sera appliqué le tarif maximum.

Pour tout changement de situation en cours d'année scolaire, nous ajusterons les contributions l'année scolaire suivante, sur présentation d'un justificatif du nouveau quotient familial.

## PRESTATIONS ANNEXES

### Restauration Scolaire

#### Prix des repas

1/ Pour les ½ pensionnaires : **4.95€** le repas  
(prenant au moins 3 repas par semaine, cumulable sur une fratrie)

2/ Pour les élèves qui prennent leur repas occasionnellement : **5,20€** le repas

#### Le règlement peut se faire soit :

- Achat de carnet de 10 tickets repas .
- Facturation par période si votre/vos enfant(s) déjeune(nt) régulièrement.  
Dans ce cas l'inscription se fait par l'intermédiaire de fiche remise chaque fin de période pour la période suivante.
- Pour les 1/2 pensionnaires : Possibilité d'être facturé sur la facture annuelle des contributions familles.  
En cas d'absences la régularisation sera faite sur période suivante ou sur l'année N +1.



Toute absence non signalée avant 9h sera facturée.

Les chèques (mode de règlement à privilégier) sont à libeller à l'ordre de : **Ecole St Nicolas**

### Garderie

Le matin : Accueil gratuit à partir de 7h30

#### Le soir

16h15/16h45 = Garderie gratuite

16h45/17h30 = **1,50€**

### Etude

Les lundis de 16h30 à 17h30 = **2.50€**

## PRESTATIONS ANNEXES

### Restauration Scolaire

#### Prix des repas

1/ Pour les ½ pensionnaires : **4,95€** le repas  
(prenant au moins 3 repas par semaine, cumulable sur une fratrie)

2/ Pour les élèves qui prennent leur repas occasionnellement : **5,20€** le repas

#### Le règlement peut se faire soit :

- Achat de carnet de 10 tickets repas au secrétariat.
- Facturation par période si votre/vos enfant(s) déjeune(nt) régulièrement.  
Dans ce cas l'inscription se fait par l'intermédiaire de fiche remise chaque fin de période pour la période suivante.
- Pour les 1/2 pensionnaires : Possibilité d'être facturé sur la facture annuelle des contributions familles.  
En cas d'absences la régularisation sera faite sur période suivante ou sur l'année N +1.



Toute absence non signalée avant 9h sera facturée.

Les chèques (mode de règlement à privilégier) sont à libeller à l'ordre de : **Ecole St Nicolas**

### Garderie

Le matin : Accueil gratuit à partir de 7h30 et entre 11h30 et 11h50

Le soir

16h15/16h45 = Garderie gratuite

16h45/18h = **2,00€**

### Etude

Les Etudes se déroulent les **lundis et jeudis de 16h30 à 17h30** et sont ouvertes à tous les élèves à partir du CP.

Afin de respecter ce temps aucun élève inscrit ne pourra quitter l'Etude avant 17h30.

Le nombre de place est limitée donc les inscriptions sont pour l'année entière.

Le coût de l'heure d'Etude est de **2,50€**.

Une facture Etude sera établie à chaque vacance scolaire. Il n'y aura pas de facturation supplémentaire de 2€ pour les enfants restant après jusqu'à 18h00.

## PROJET D'ETABLISSEMENT

